

# En collège comme en lycée, des dotations insuffisantes

## LES COLLÈGES

Dans tous les départements, la collectivité territoriale n'a pas pris en compte l'augmentation du coût de la vie ce qui revient, de fait, à une baisse des dotations. Chaque conseil départemental a ensuite un mode de calcul. Vous trouverez sur notre site le compte-rendu des CDEN (conseil départemental de l'Éducation Nationale, instance où les collectivités territoriales ont présenté les dotations des collèges), avec une analyse du mode de calcul départemental ainsi que le budget de votre établissement.

Voir sur notre site ([www.versailles.snes.edu](http://www.versailles.snes.edu) / rubrique SNES78, 91, 92 ou 95 / article « Budget 2018... »).

**Contacts** : [snes78@versailles.snes.edu](mailto:snes78@versailles.snes.edu), [snes91@versailles.snes.edu](mailto:snes91@versailles.snes.edu), [snes92@versailles.snes.edu](mailto:snes92@versailles.snes.edu) et [snes95@versailles.snes.edu](mailto:snes95@versailles.snes.edu)

## LES LYCÉES

Les dotations ne prennent pas en compte la réalité des effectifs qui sont calculés à partir de ceux de la rentrée 2016 ! Or il y a eu 10.000 élèves en plus à cette rentrée en Ile-de-France et les effectifs vont continuer à augmenter à la rentrée 2018.

Ces budgets sont calculés notamment sur la base de forfaits par élève or ces forfaits n'ont pas bougé depuis l'année civile 2011 ! Ce qui revient, de fait, à une baisse réelle lorsqu'ils sont rapportés à l'évolution de l'indice des prix à la consommation calculé par l'INSEE .

La région a décidé la création d'un « budget d'autonomie » attribué à 24 lycées (sur 465) or les critères d'attribution sont loin d'être transparents. La vice-présidente justifie cette nouveauté par sa volonté de « lutter contre le décrochage scolaire », « combattre les inégalités sociales et scolaires » et « faciliter la vie des établissements » en leur donnant plus d'autonomie, laissée à l'appréciation des chefs d'établissement ... Mais les premiers projets concernant deux très chics lycées de Fontainebleau ou la rénovation d'un parc d'un lycée du 78 a laissé la FSU plus que perplexe sur le sujet... Nous avons demandé que ce « budget d'autonomie » soit reversé dans la « dotation solidarité » qui, elle, a un effet réel dans la lutte contre les inégalités puisqu'elle est versée aux établissements en fonction du pourcentage d'élèves issus des catégories sociales défavorisées mais ne concerne pas assez d'établissements.

### Alerte : les agents sous pression !

Les agents territoriaux (ou ATTEE) de la Région n'en peuvent plus. Dans certains lycées c'est parfois jusqu'à un quart des agents qui manque à l'appel chaque jour. La charge de travail se reporte alors sur les autres et certaines missions ne sont plus assurées (le nettoyage des salles par exemple) pour assurer celles qui sont considérées comme essentielles (la cantine).

Les pouvoirs publics sont pleinement responsables de la situation, la moyenne d'âge des agents est en Ile-de-France de 49,8 ans, la pyramide des âges est concentrée autour de 50 ans. Jusqu'à 50% des agents sont placés en invalidité sur certaines missions pénibles qui provoquent des TMS. C'est le résultat de plusieurs années de RGPP : il n'y pas eu d'embauche et donc de renouvellement de la profession. **En CA, il ne faut pas hésiter à interpeller les conseillers régionaux : vœu, courrier à la Région et nous tenir au courant ( [lycee@versailles.snes.edu](mailto:lycee@versailles.snes.edu) ) pour une intervention, en lien avec le SNUTER-FSU, le syndicat des agents qui appartient à la FSU (fédération de syndicats de la Fonction Publique à laquelle appartient le SNES-FSU).**

### Construction, rénovation, les insuffisances des collectivités territoriales

Dans une académie où la pression démographique est forte, notamment en lycée, les personnels et les élèves subissent les conséquences d'un manque d'anticipation évident des collectivités territoriales en matière de construction et de rénovation. De nombreux lycéens étudient dans des bâtiments démontables qui ne sont pas adaptés et coûtent très chers à l'entretien. Par ailleurs, à titre d'exemple, dans les Hauts-de-Seine ce n'est pas loin de 3000 places nouvelles qu'il va falloir trouver d'ici une dizaine d'années.

**LYCÉE** : En cas de difficulté matérielle, contactez le secteur lycée ([lycee@versailles.snes.edu](mailto:lycee@versailles.snes.edu)) pour que ces difficultés soient relayées auprès de la Région.

**COLLÈGE** : En cas de problème liés également aux conditions matérielles de travail (locaux insalubres, retard dans les travaux prévus), contactez votre section SNES-FSU départementale.